

COMMUNE DE SAIN-VINCENT-RIVE-D'OLT

469 Route du Bandoire - 46140 SAINT - VINCENT - RIVE - D'OLT

maître d'ouvrage



RESTAURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Amélioration énergétique

Mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité PMR

469 Route du Bandoire - 46140 SAINT - VINCENT - RIVE - D'OLT

Dossier de Consultation des Entreprises – Septembre 2024

Cahier des Clauses Techniques Particulières

C.C.T.P

Lot 04 – Serrurerie

ARCHITECTE.DPLG – Karine MOUYSSAC-ESNAULT

239, rue de l'Ecluse - 46140 DOUELLE - tél. : 05.65.30.16.94

Email : karine.mouyssac-esnault@wanadoo.fr

BET FLUIDES – BET LIONEL CARCY

75 route des Truffiers - 46230 FONTANES – tél. : 06.21.07.03.49

Email : betlionelcarcy@free.fr

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION AM ECO CONSTRUCTION

618, avenue Edouard Herriot - 46000 CAHORS . tél : 06.18.14.35.30

Email : amar.merghache@sfr.fr

BET STRUCTURE – SARL ZANI INGENIERIE BETON

4 rue Marcel Pagnol – 47510 FOULAYRONNES - tél. : 05 53 66 80 55

Email : cabinetzani@wanadool.fr

LOT 04 – SERRURERIE

SOMMAIRE DU CCTP

CHAPITRE A - DISPOSITIONS GENERALES	2
A.0 Généralités	2
A.1 Obligations de l'entreprise	2
A.1.1 Connaissance des lieux	2
A.1.2 Qualifications	2
A.1.3 Responsabilités.....	2
A.1.4 Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs	2
A.1.5 Autorisations	3
A.1.6 Nuisances	3
A.1.7 Vérifications	3
A.1.8 Dossier de chantier.....	3
A.1.9 Qualité des ouvrages.....	3
A.1.10 Réservations - Scellements - Calfeutrements	3
A.1.11 Mesures conservatoires.....	3
A.2 Spécifications techniques générales	4
A.2.0 Documents de référence	4
A.2.1 Prestations de l'entrepreneur	4
CHAPITRE B - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES	5
04.1 SERRURERIE	5
04.1.01 Garde-corps escalier en acier thermolaqué.....	5
04.1.02 Main courante escalier extérieur en acier thermolaqué - type 01	5
04.1.03 Main courante escalier extérieur en acier thermolaqué - type 02.....	5
04.1.04 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 01	6
04.1.05 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 02	6
04.1.06 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 03	7
04.1.07 Escalier métallique	7

Lot 04 : Serrurerie

CHAPITRE A - DISPOSITIONS GENERALES

A.0 Généralités

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques à la signature des marchés :

- DTU, normes AFNOR, règles professionnelles, prescriptions des fabricants.

Les calculs d'exécution seront conduits conformément aux règles des :

- DTU en vigueur au moment de la consultation,
- Prescriptions particulières du BET.

A.1 Obligations de l'entreprise

A.1.1 Connaissance des lieux

L'entreprise s'engage au titre de son marché en toutes connaissances de cause et en particulier pour :

- Les modalités d'accès au chantier compte-tenu des possibilités de circulation et de stationnement,
- Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- Les contraintes liées à la topographie et à l'état du terrain à son environnement, à la conception du projet à réaliser.

Elle ne pourra arguer d'erreurs ou d'omissions pour être dispensée d'exécuter les travaux entrant dans le cadre normal du bon achèvement de sa prestation, ou s'en prévaloir pour prétendre à des suppléments au prix global et forfaitaire.

A.1.2 Qualifications

L'entreprise devra justifier de sa qualification professionnelle : OPQCB, QUALIFELEC, CIP, répertoire des métiers etc...

A.1.3 Responsabilités

L'Entreprise est responsable des dégradations causées sur les propriétés et bâtiments voisins, sur la voie publique, ainsi que de tous accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

A.1.4 Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs

Le chantier est soumis aux dispositions de la Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application.

Les principes généraux de prévention nécessaires à l'intégration la plus large possible de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail aussi bien dans leurs propositions de prix que lors de l'exécution des travaux sont les suivants :

- Eviter les risques ;
- Evaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la Santé ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

Lot 04 : Serrurerie

- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

A.1.5 Autorisations

L'entreprise devra obtenir l'autorisation des administrations compétentes pour :

- La signalisation et la possibilité de chargement du déchargement de camions sur le domaine public,
- L'utilisation des lieux de décharges.

En règle générale toutes autorisations administratives nécessaires à l'organisation et à la réalisation des travaux.

A.1.6 Nuisances

L'entreprise est tenue de se conformer aux règlements en vigueur pour la lutte contre les bruits.

Elle devra le nettoyage permanent des voies publiques ou privées au droit des accès des chantiers, des abords, ainsi que leurs remises en état en fin de chantier.

A.1.7 Vérifications

L'entreprise doit la vérification de toutes les cotes et dessins et s'assurer de leur concordance.

A.1.8 Dossier de chantier

L'entreprise tiendra à la disposition du Maître d'œuvre, et sur le chantier, tous les documents graphiques et dactylographiques concernant ses travaux.

A.1.9 Qualité des ouvrages

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec les règles de l'art. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire procéder à la reprise des ouvrages défectueux et ne correspondant pas aux résultats escomptés, tant au point de vue esthétique que technique.

A.1.10 Réservations - Scellements - Calfeutremments

L'entreprise de gros œuvre doit toutes les réservations et passages, la mise en œuvre des fourreaux, tasseaux, ancrage, douilles etc... nécessaires à tous les corps d'état à conditions que les renseignements, dimensions et emplacements soient donnés en temps utiles.

Dans le cas contraire l'exécution de ces ouvrages, sera obligatoirement réalisée par l'entreprise de gros œuvre à charge des lots intéressés déclarés défaillants.

Toutes les entreprises doivent les rebouchages et les scellements demandés les enduits de finitions étant réalisés, suivant leurs natures, par les lots concernés.

A.1.11 Mesures conservatoires

L'entreprise doit pour ce qui la concerne la protection des matériaux et des ouvrages existants conservés et ceux en cours de réalisation par tous moyens appropriés et pendant toute la durée des travaux.

Lot 04 : Serrurerie

A.2 Spécifications techniques générales

A.2.0 Documents de référence

Les travaux seront conformes aux dispositions des notes générales communes à l'ensemble des corps d'état.

Les matériaux, éléments ou ensembles traditionnels envisagés doivent satisfaire les normes françaises homologuées ainsi que les dispositions des documents techniques unifiés.

Font référence d'une manière non limitative :

- DTU 32.1 : Construction métallique, charpente en acier.
- DTU 37. 1 : Menuiserie métallique.
- DTU 59.1 : Travaux de peinture.
- Règles NV 65 et NV 84 : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Normes AFNOR dans leur ensemble.
- Les règles et les recommandations professionnelles (Textes généraux du CSTB, etc...)
- Les C.P.C., C.C.S. et C.C.T.G. applicables aux marchés de Travaux publics.

A.2.1 Prestations de l'entrepreneur

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra :

- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux dont les types et caractéristiques sont décrits ci-après,
- Communication au Maître d'œuvre des résultats d'essais et d'agréments.
- Toutes interventions, même de courte durée, pour assurer la coordination.

En prenant possession du chantier, l'entrepreneur doit vérifier si les indications qu'il a fournies ont bien été respectées ; dans le cas contraire, il devra donner les indications nécessaires à l'entreprise intéressée pour que celle-ci corrige ses erreurs.

Lot 04 : Serrurerie

CHAPITRE B - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

04.1 SERRURERIE

04.1.01 Garde-corps escalier en acier thermolaqué

Métrés : au m².

Localisation

- Garde-corps Escalier d'accès au parvis.
- Garde-corps vide entre plateforme élévatrice et maison mitoyenne.

Nature de l'ouvrage

Finition acier thermolaqué.

Garde-corps de 1.00m de hauteur composé de :

- 1 Lisse haute en fer plat de 50 x 10mm
- Montant de fixation en tube creux de 30mm de diamètre fixé sur platine
- Barreaudages verticaux diamètre 8mm soudé sur lisses
- Toutes sujétions de fixations, scellements et mise en œuvre suivant normes incluses
- Prolongement et continuité des mains courantes en lisses hautes pour répondre aux normes PMR
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

04.1.02 Main courante escalier extérieur en acier thermolaqué - type 01

Métrés : au ml.

Localisation

- Escalier neuf accès parvis.

Nature de l'ouvrage

- Fourniture et pose de mains courantes en plat métallique 50x10mm fixé sur murs
- Fixation par montants ou écuyer suivant supports
- Finition Acier thermolaqué
- Les mains courantes seront retournées en tête par un retour, permettant de répondre aux normes PMR
- Ouvrage continu, rigide et facilement préhensible (arrondi dans les angles)
- Ouvrage dépassant horizontalement les premières et dernières marches
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

04.1.03 Main courante escalier extérieur en acier thermolaqué - type 02

Métrés : au ml.

Localisation

- Escalier existant accès salle du conseil municipal.

Nature de l'ouvrage

- Fourniture et pose de mains courantes en plat métallique 50x10mm fixé sur murs.
- Montant de fixation en tube creux de 30mm de diamètre fixé sur platine
- Fixation sur emmarchement extérieur en pierre
- Finition Acier thermolaqué

Lot 04 : Serrurerie

- Les mains courantes seront retournées en tête par un retour, permettant de répondre aux normes PMR
- Ouvrage continu, rigide et facilement préhensible (arrondi dans les angles)
- Ouvrage dépassant horizontalement les premières et dernières marches
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

04.1.04 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 01

Métrés : au m².

Localisation

- Cloison séparative entre bureau du Maire et salle du conseil municipal.
 - Dimension : 2,73 x 1,50ht.

Nature de l'ouvrage

- Cloison vitrée réalisée entièrement en acier thermolaqué, sur allège pleine comprenant :
- Cadre métallique en fer plat de 10mm d'épaisseur, largeur adaptée à l'épaisseur de l'allège
- 3 châssis vitrés fixes.
- Cadre et meneaux en tube d'acier.
- Vitrage sécurité 33.2 fixée par parclose en acier
- Finition Acier thermolaqué.
- Compris toutes sujétions de fixation sur planchers.
- Réalisation suivant plans Architecte
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

04.1.05 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 02

Métrés : au m².

Localisation

- Cloison séparative entre bureau du Maire et dégagement.
 - Dimension : (2,99 x 1,50ht)(+1,00 x 2,50ht).

Nature de l'ouvrage

- Cloison vitrée réalisée entièrement en acier thermolaqué, sur allège pleine comprenant :
- Cadre métallique en fer plat de 10mm d'épaisseur, largeur adaptée à l'épaisseur de l'allège
- 4 châssis latéraux vitrés fixes.
- 1 imposte vitrée fixe
- 1 porte vitrée à un vantail de 93cm de passage minimum, équipée de :
 - Serrure de sûreté compatible techniquement avec l'organigramme défini à l'article ci-après avec cylindre à bouton.
 - Béquille double en inox sur rosaces en inox série **EST.ZG 41.175.7/40 CYPR**, fixation monobloc (système SAFE – fix) de chez **NORMBAU** ou équivalent, finition mate.
 - Fourniture et pose d'un adhésif micro perforé pour créer des contrastes visuels sur la forme et la couleur au choix de l'architecte. Ces motifs seront positionnés à l'intérieur et composés de 2 bandes horizontales d'une largeur de 5 cm minimum situées respectivement à 1.10 ml et 1.60 ml de hauteur.
- Cadre et meneaux en tube d'acier.
- Vitrage sécurité 33.2 fixée par parclose en acier
- Finition Acier thermolaqué.
- Compris toutes sujétions de fixation sur planchers.
- Réalisation suivant plans Architecte
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

Lot 04 : Serrurerie

04.1.06 Cloison vitrée en acier thermolaqué – type 03

Métrés : au m².

Localisation

- Cloison séparative entre bureau du Maire espace mairie/secrétariat.
 - Dimension : 2,73 x 1,50ht.

Nature de l'ouvrage

- Cloison vitrée réalisée entièrement en acier thermolaqué, sur allège pleine comprenant :
- Cadre métallique en fer plat de 10mm d'épaisseur, largeur adaptée à l'épaisseur de l'allège
- 3 châssis latéraux vitrés fixes.
- 1 châssis ouvrant à la française compris poignée de sécurité
- Cadre et meneaux en tube d'acier.
- Vitrage sécurite 33.2 fixée par parclose en acier
- Finition Acier thermolaqué.
- Compris toutes sujétions de fixation sur planchers.
- Réalisation suivant plans Architecte
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.

04.1.07 Escalier métallique

Métrés : à l'unité.

Localisation

- Escalier d'accès au Parvis.
 - Dimension marches : 14 cm Hauteur, 35cm giron et 140cm Longueur.

Nature de l'ouvrage

- Réalisation et pose d'un escalier métallique en acier galvanisé, comprenant :
- Limon en profilé de commerce U en acier galvanisé.
- Cadre support marches en cornières métalliques finition galvanisée.
- 4 Marches réalisées au moyen de caillebotis en acier galvanisé Maille de 19x19 mm
- Longueur 1400 mm
- Largeur 350 mm
- Hauteur 30 mm
- Plat porteur 30x2 mm
- Compris toutes sujétions de fixation sur murs porteurs et limon métallique.
- Réalisation suivant plans Architecte
- Teinte RAL au choix de l'Architecte.